

Date de convocation :  
14/04/2026

Membres présents : 31

Membres ayant donné pouvoir : 1

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 05/05/2026

**Présents** : Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Régis LEPRETRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Madame Marie-Josée POMMIER, Monsieur Damien HAGNERÉ, Madame Loëtitia PHILIPPOT, Monsieur Philippe RAMET et Madame Pauline FOURNIER **Adjoint**s, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Bérénice ROUX, Monsieur Serge MATHIAS, Madame Nathalie BONVOISIN, Monsieur Emmanuel LEPRETRE, Madame Allison CALOIN, Monsieur Fabien RAMET, Madame Aurélie HENRIETTE, Monsieur Arnaud HOLMÈS, Madame Athénaïs CATHERIN, Monsieur Philippe CARALP, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Laurent WAROT, Madame Cécile LOTH-FOURNIER, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Antoine DE ROCQUIGNY, Monsieur Franck CAUX, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Paul BERRIER, Madame Brigitte DHALENNE et Monsieur Dominique RAMET, **Conseillers municipaux**.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Monsieur Franck CAUX à Monsieur Franck TINDILLER.

**Absent (s) excusé (s) : 0**

**Absent (s) non excusé(s) : 0**

**Votants : 33**

**Secrétaire de séance** : Madame Nathalie TILLIER

<b>Objet</b>	Remplacement du règlement intérieur de la Commande Publique et adoption du règlement intérieur fixant les modalités de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres
<b>Rapporteur</b>	Monsieur Régis LEPRETRE
<b>Annexe</b>	Règlement Intérieur des Achats et de la Commande Publique et ses annexes.
<b>Domaine de compétence</b>	1.1 – Marchés Publics

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n° 5 du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2023 validant le nouveau règlement intérieur de la Commande Publique et mettant en place une Commission MAPA avec désignation de ses membres ;

**Considérant** la nécessité d'actualiser les modalités internes de passation et de gestion des marchés publics pour simplifier les processus de décision et optimiser la réactivité des services communaux, justifiant ainsi le remplacement intégral du précédent règlement ;

**Considérant** la nécessité de fixer les modalités de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres dont les membres ont été désignés par délibération du Conseil Municipal en date du 21 avril 2026 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :**

- **Remplacer**, le précédent Règlement Intérieur des Achats et de la Commande Publique par le nouveau document joint en annexe.
- **Valider** le règlement intérieur fixant le fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres.

**La délibération est adoptée par 33 voix pour.**

Vu pour être affiché le 05 Mai 2026 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Sébastien BAILLET

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication  
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.